

**COMMUNE de LABEUVRIERE**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le dix-sept juin deux mil vingt-deux, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Maire.*

*Etaient présents : Jacky BERTIER, Jean-Christophe GREVET, Alexandra CHOISY, Jean-Paul CATY, Sylvie BEAUCE, Grégory DOYENNETTE, André HANOCQ, Karine HALGRAIN, Stéphanie PRUVOST, Aurélien FONTAINE, Antoine CORRIETTE, Guillaume DUMOULIN, Emmanuelle SERGEANT, Maggy QUELQUEJEU, Marie-Christine DERVILLERS*

*Absents excusés : Charlotte SZAJEK, Elodie LEPORE, Alexis VISCAR, Michel GALLET*

*Absent :*

*Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*M. Jean-Christophe GREVET ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.*

\*\*\*\*

**DCM 2022/30 - Bourses Communales 2021/2022**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, de garder le montant des bourses communales, à 65 € pour l'année scolaire 2021/2022 pour les élèves – ne percevant pas de rémunération – qui fréquentent un établissement public ou privé, secondaire, supérieur, technique ou professionnel, pour lequel la commune est exonérée de frais de fournitures.

19 voix pour

**DCM 2022/31 - Subventions Communales 2022**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

A la suite de leur demande, et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le tableau suivant, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités :

Etoile Sportive Labeuvrière	8916 €
+ Subvention fonctionnement encadrement	1555 €
Harmonie Municipale	6030 €
Harmonie Municipale – Ecole de Musique – fonctionnement	2970 €
Anciens Combattants	714 €

Confrérie des Charitables	448 €
Société de Chasse St Hubert	400 €
Amicale des Médailleurs du Travail	416 €
F.J.E.P Amicale Laïque	1717 €
Club des Supporters de l'E.S.L	749 €
Association U.S.E.P	300 €
Club de l'Amitié	431 €
Amicale du Personnel Communal	322 €
Union des D.D.E.N	62 €
Love Dance	300 €
L'Hirondelle	300 €
Association de Parents d'Elèves	300 €
Association des Donneurs de Sang	300 €
Association Javelots Labeuvrière	300 €
Lapins Jogger	300 €
Les Chtis Haïtiens	300 €
Les Lapinous Voyageurs	300 €
Fondation du Patrimoine	150 €

17 voix pour

2 abstentions : André HANOCQ et Antoine CORRIETTE

#### **DCM 2022/32 - Prise en charge des frais de la Fête Communale**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, de prendre en charge les dépenses suivantes, pour l'animation de la Fête Communale.

- La prise en charge des tickets de manèges offerts aux enfants de Labeuvrière et fréquentant les écoles communales

19 voix pour

### **DCM 2022/33 - Modification des Tarifs de la buvette – Fêtes communales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de modifier les tarifs de la buvette conformément au tableau et indications ci-après

<b>Nature</b>	<b>Prix</b>
Bière	2.50 €
Sodas/jus de fruits	2.00 €
Bouteille d'eau	1.50 €
Verre de vin rouge/blanc/rosé	2.00 €
Bouteille de vin rouge/blanc/rosé	8.00 €
Verre de crémant	2.00 €
Bouteille de crémant	10.00 €
Café	1.50 €
Sandwich pâté/jambon/fromage	2.00 €
Sandwich Saucisse/merguez	2.50 €
Hot dog	2.00 €
Croque-Monsieur	1.50 €
Chips	0.50 €
Part de tarte	1.50 €

Il y a lieu de modifier l'arrêté de régie.

19 voix pour

### **DCM 2022/34 - Convention avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour le séjour scientifique et de pleine nature 2022**

Monsieur le Maire demande au Conseil, de passer une convention avec la CABBALR pour le séjour scientifique et de pleine nature, qui est prévu du 25 au 29 juillet 2022 à la ferme de Bajus, pour un groupe du Centre de Loisirs, concernant les activités suivantes : animations scientifiques, animations nature, simulateur de vol, cani-rando, micro-fusée et équitation pour environ 20 enfants pour un tarif de 60€00 par personne.

19 voix pour

### **DCM 2022/35 - Modification des tarifs – Club Ados**

Il propose au Conseil de fixer les tarifs du Club Ados comme suit :

Pour les personnes n'ayant pas de QF Caf 15 € / an

Pour les personnes ayant un QF Caf égal ou inférieur à 617 14 € / an

19 voix pour

### DCM 2022/36 - Attribution d'une subvention à la Confrérie des Charitables pour l'achat d'un costume

Monsieur le Maire demande d'attribuer à la Confrérie des Charitables une subvention pour l'achat d'un costume pour un montant de **116.90 €**

19 voix pour

### DCM 2022/37 - Attribution d'une subvention à la Confrérie des Charitables pour l'achat de vêtements

Monsieur le Maire demande d'attribuer à la Confrérie des Charitables une subvention pour l'achat d'un costume pour un montant de **76.91 €**

19 voix pour

### DCM 2022/38 - Convention de partenariat entre la commune et le Symsagel pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 portant sur la modernisation de la sécurité civile,

Vu le Code de la Sécurité intérieure,

Vu le Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 portant sur le Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde et le Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs sont des axes nécessaires à la gestion des risques, l'information et la protection de la population,

Considérant que dans le cadre du développement et du renforcement de la gestion du risque sur le territoire du Sage de la Lys, il est nécessaire de mobiliser les différents partenaires et tout particulièrement le SYMSAGEL,

Considérant que l'établissement d'une convention est nécessaire entre la commune de Labeuvrière et le SYMSAGEL afin de fixer les rôles de chacun,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Labeuvrière et le SYMSAGEL pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

## DCM 2022/39 - Décision modificative n°1

Compte tenu des remarques de la Trésorerie, il convient d'ajuster le Budget 2022. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, qui l'accepte à 19 voix pour, les modifications budgétaires suivantes :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
R	I	024	024	179	HCS	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	118 000,00
D	I	23	2313	90	HCS	Constructions	705 412,99
<b>Total</b>							<b>823 412,99 €</b>

  

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	-118 000,00
R	I	021	021	90	HCS	Virement de la section d'exploitation	-118 000,00
R	F	77	775		HCS	Produits des cessions d'immobilisations	-118 000,00
D	I	21	21318	90	HCS	Autres bâtiments publics	-522 412,99
D	I	21	21534	46	HCS	Réseaux d'électrification	-65 000,00
<b>Total</b>							<b>-941 412,99 €</b>